DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 08 JUILLET 2021

Délibération n°2021.07.180

Décision Modificative n°1 pour 2021

LE HUIT JUILLET DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 juillet 2021

Secrétaire de Séance : Michel BUISSON

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**,** Véronique ARLOT à Sophie FORT**,** Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT**,** Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS**,** Jean-François DAURE à Jacky BONNET**,** Serge DAVID à Thierry MOTEAU**,** Gérard DEZIER à Yannick PERONNET**,** Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE**,** Thierry HUREAU à Marie-Henriette BEAUGENDRE**,** Annie MARC à Fabienne GODICHAUD**,** Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE**,** Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER**,** Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD**,** Gérard ROY à Isabelle MOUFFLET**,** Valérie SCHERMANN à François ELIE**,** Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT**,** Vincent YOU à Philippe VERGNAUD**,** Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN**,**

Excusé(s) : Sabrina AFGOUN, Véronique ARLOT, Brigitte BAPTISTE, Minerve CALDERARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Karine FLEURANT-GASLONDE, Thierry HUREAU, Annie MARC, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Fabrice VERGNIER, Vincent YOU, Zalissa ZOUNGRANA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2021	**DÉLIBÉRATION N° 2021.07.180**
FINANCES	Rapporteur : Monsieur NEBOUT
DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2021	

Je soumets à votre approbation la décision modificative n°1 de l'année 2021.

Comme indiqué lors du vote du budget primitif 2021, une démarche de suivi de son exécution a été mise en œuvre afin de s'assurer du respect de la trajectoire financière établie et d'apporter des correctifs nécessaires. Ainsi, un comité technique s'est réuni mensuellement pour partager et commenter les différents tableaux de bord de suivi budgétaire et préparer les travaux du comité décisionnel budgétaire qui a examiné le 10 juin dernier, les ajustements à prévoir au budget 2021 et qui sont présentés ci-dessous.

En effet, le budget primitif pour l'année 2021, ayant été adopté le 11 mars dernier, il convient de réajuster certains crédits pour prise en compte d'informations ou d'évènements postérieurs au vote et du rythme d'exécution budgétaire, des transferts de crédits nécessaires consécutifs à une meilleure définition des opérations votées et de quelques nouvelles propositions.

La crise sanitaire actuelle aura également des conséquences sur le niveau de diverses recettes de GrandAngoulême : taxe de séjour, versement mobilité, recettes propres des équipements tels que Nautilis, le Conservatoire ou l'espace Carat, fermés pendant la période de confinement, voire au-delà. Ainsi, il sera nécessaire de procéder à une large revue du budget 2021, adopté le 11 mars dernier et travaillé avant les décisions précisant la durée du nouveau confinement actuel.

Les multiples incidences de cette crise sont en cours d'évaluation. Aussi, les modifications de crédits en dépenses et en recettes nécessaires pour tenir compte de l'ensemble des incidences financières de la crise sont renvoyées à une décision modificative ultérieure qui devra opérer une révision substantielle de l'ensemble des budgets, des projets ainsi que de leur financement.

I. BUDGET PRINCIPAL

La présente décision modificative (DM) s'équilibre comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	- 215 200 €	246 000 €	30 800 €
Recettes	- 215 200 €	246 000 €	30 800 €

A. Section de fonctionnement

A.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement proposées s'élèvent à 246 000 € et concernent :

- une diminution de financement du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) de 39 K€.

- Une subvention de 116 K€ de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour la mise en place du centre de vaccination,

- 67 K€ de reversement de Versement Mobilité supplémentaire du Budget Annexe Transports pour faire face aux augmentations de dépenses relatives à la mobilité et 3 K€ de remboursement de sinistres.

- une recette de 42 K€ est attendue du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - Ets Public) pour le programme InTerLUD,

- Une réduction tant en dépenses qu'en recette de 25 K€ pour la plateforme de e-commerce local car la Région redevient chef de file pour cette action

- 20 K€ complémentaires pour, notamment, des remboursements de sinistres et de frais de masques par les communes.

- une reprise de provision de 64 K€ est proposée consécutivement à l'arrêt rendu par la Cour administrative d'appel de Bordeaux du 3 juin 2021 dans le contentieux avec le maître d'œuvre de la médiathèque l'Alpha (annulation du jugement du TA de Poitiers de 2019). Cette reprise compense une dépense à même hauteur, le titre émis en 2019 devant être annulé.

- Une correction du résultat de 1 147,12 € suite à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2020 adoptés le 27 mai dernier

Elles sont récapitulées par chapitre budgétaire dans le tableau ci-dessous.

		Montant (€)
002	Résultat antérieur reporté	1 147,12 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 000,00 €
73	Impôts et taxes	67 000,00 €
74	Dotations et participations	94 005,17 €
77	Produits exceptionnels	4 215,99 €
78	Reprise de provisions	63 631,72 €
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		**246 000,00 €**

A.2 Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des propositions de dépenses s'élèvent à 246 000 € et sont récapitulées dans le tableau joint. Elles se répartissent de la façon suivante entre les différents chapitres :

		Montant (€)
011	Charges à caractère général	117 553,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 565,00 €
022	Dépenses Imprévues	- 78 862,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- 246 400,00 €
65	Autres charges de gestion courante	292 482,00 €
67	Charges exceptionnelles	98 662,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT		**246 000,00 €**

☆ **Opération- « Déclic16, nos achats sont nos emplois » - la relance par le pouvoir d'achat local**

Le budget total de cette opération s'établit à 303 100 € (cf. rapport particulier)

Elle se traduit budgétairement dans cette DM1 par 3 inscriptions différentes :

1/ 226 600 € pour la création de comptes numériques Déclic16 crédités de 50 euros et la prise en charge des frais de gestion de 5€ pour les personnes qui sont restées actives pendant la crise sanitaire et se sont mobilisées lors de ce premier semestre 2021 dans la campagne de vaccination contre la COVID19 sur le territoire de GrandAngoulême

2/ 38 500 € au titre d'une prestation sociale versée à l'ensemble des agents communautaires titulaires et contractuels de plus de 6 mois au 1er juillet 2021 qui se traduira par la création d'un compte Déclic crédité de 50 euros et la prise en charge des frais de gestion de 5€. Le versement de cette prestation s'effectuera comme l'ensemble des prestations d'action sociale de GrandAngoulême par l'intermédiaire du comité d'action sociale à qui une subvention exceptionnelle sera versée à cet effet.

3/ 8 000 € pour les **actions de promotion** qui seront menées par l'Office de Tourisme**.**

Par ailleurs, 30 000 € sont nécessaires pour la prise en charge des frais d'adhésion pour la première année à l'application numérique de paiement en monnaie locale pour les 300 premiers professionnels qui adhéreront à l'association Poivre. Aucune inscription de crédit complémentaire n'est toutefois nécessaire, des crédits suffisants ayant été votés au BP au titre des actions commerciales.

Le financement de cette opération est assurée à hauteur de 150 K€ par le redéploiement des fonds non utilisés au titre du fonds de proximité et de solidarité reversés par la Région Nouvelle Aquitaine (voir plus loin § recettes d'investissement). Le reste est prélevé pour 38,5 K€ sur le crédit des dépenses imprévues et pour 39,5 K€ sur le virement à la section d'investissement.

☆ **Plan de relance – Challenge positif 2021/2022**

GrandAngoulême se propose d'accompagner l'association Technopôle Eurekatech dans le « Challenge positif 2021/2022 » afin de compléter le budget de la prochaine édition avec une subvention complémentaire de 10 000 €. Il s'agit de récompenser des projets visant à imaginer et innover pour demain. Cette opération est financée par redéploiement des fonds non utilisés au titre du fonds de proximité et de solidarité reversés par la Région Nouvelle Aquitaine (voir plus loin).

☆ **Centre de vaccination :**

Comme évoqué lors de l'examen des recettes nouvelles, l'Agence Régionale de Santé octroie une subvention de 116 K€ pour la mise en place et la gestion d'un centre vaccinal pour le territoire de GrandAngoulême. La Commune d'Angoulême propose à titre gratuit la mise à disposition de l'espace Lunesse et la communauté d'agglomération en assure la gestion. Des dépenses complémentaires sont proposées à l'inscription pour 129 K€, dont 92 K€ pour du personnel non titulaire et 36 K€ pour diverses dépenses de fonctionnement (fournitures sanitaires et informatiques, frais de téléphonie et de raccordement, etc…).

La différence entre ces inscriptions de 14 K€ serait couverte par une réduction des dépenses imprévues.

☆ **Achat de masques :**

Une inscription complémentaire de 20 K€ est sollicitée pour l'achat de masques financée par 10 K€ de recettes en provenance des communes pour qui GrandAngoulême avait coordonné les achats et une réduction de 10 K€ des dépenses imprévues.

☆ **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique FIPHFP** :

Comme évoqué plus haut, la diminution du FIPHFP de 39 K€ conduit à un reversement moindre à la ville d'Angoulême et au CCAS pour 20,5 K€.
Il est également proposé de financer le différentiel de recettes par un prélèvement sur la réserve pour dépenses imprévues.

Au total, ce sont ainsi 79 K€ qui seraient prélevés sur la réserve pour dépenses imprévues, qui se trouverait ainsi ramenée à l'issue de la DM1 à 29 K€.

Sont financés par des recettes équivalentes, les dépenses suivantes :

☆ **Réparations suite à sinistres :**

A ce jour, 3 K€ de remboursements de sinistres ont été perçus sur le Budget principal. Il est proposé de réaffecter cette même somme aux services ateliers et construction qui ont supporté les dépenses supplémentaires afférentes à ces sinistres.

☆ **Mobilité :**

Au titre des dépenses de Mobilité, il est proposé le financement d'une étude SNCF Angoulême/Limoges pour 37 K€, un complément de crédit de 10 K€ pour abonder la subvention à l'A'Urba en lien avec l'étude du schéma de mobilité et 20 K€ de subvention Mouvibus complémentaire.
Il est proposé de financer ces dépenses par une part équivalente de reversement du Versement Mobilité en provenance du BA Transports.

Le reste des dépenses complémentaires demandées est quasiment intégralement financé, soit par des réaffectations de crédits entre chapitres, soit par la réduction d'inscriptions initiales :

- **Direction des services techniques :**

  - ✓ 3,8 K€ de crédits supplémentaires sont sollicités par le service construction pour des petites réparations
  - ✓ Sont sollicités par les Espaces publics : 6 K€ de crédits supplémentaires pour des interventions sur les chemins de randonnées suite aux crues du mois de février, 4,5 K€ pour des réparations dans les zones d'activité et 2,5 K€ pour la prise en compte d'un complément de loyer boulevard de la République.
  - ✓ Pour les eaux pluviales : 60 K€ d'inscriptions complémentaires pour le pompage et le curage des bassins d'eaux pluviales.

- **Direction de la Proximité :**

  - ✓ Il est proposé de transférer 15 K€ du chapitre 65 au chapitre 011 pour le service Culture

- **Direction Attractivité – Economie - Emploi :**

- ✓ Dans le cadre de la compétence agriculture, Il convient de transférer 10 K€ du chapitre 011 au chapitre 65 pour verser une subvention à la Maison de l'Agriculture Biologique dans le cadre du projet Dock de légumes

- ✓ Dans le cadre de la compétence commerce, Il convient de transférer 50 K€ du chapitre 65 au chapitre 011 pour le programme InTerLUD (AMO Diagnostic-Enjeux d'un montant prévisionnel de 72 000 €). Sur ce programme, une recette de 42 000 € du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - Ets Public) est inscrite (voir § Recettes).

- ✓ De plus, il est proposé de transférer 25 K€ du chapitre 011 au chapitre 67 pour la création d'une plateforme de e-commerce local et de réduire de 25 K€ le montant inscrit (diminution parallèle de la recette). En effet, la mise en œuvre du projet avait été prévue au BP avec une maitrise d'ouvrage GA et la réalisation par un prestataire extérieur pour un montant total de 50 K€ financé à 50% par la Région. Finalement la Région et GrandAngoulême verseront chacun 25 K€ directement à l'entreprise sous forme d'aide économique.

- ✓ Il est proposé de verser une subvention de 10 K€ à Charente Habitat Jeunes pour le fonctionnement de la plateforme Locappart. Dans le cadre du PLH 2020-2025, le logement des jeunes est identifié comme une priorité, au regard notamment de l'arrivée d'un nombre important d'étudiants (médecine, écoles de l'image). L'enjeu est de donner de la visibilité pour les jeunes en recherche de logement avec un point d'entrée unique qui pourrait être partagé avec les écoles et centres de formation, partenaires et collectivités. Charente habitat Jeunes poursuit cet objectif en relançant le dispositif "locappart16" : service d'accueil et d'information pour les jeunes à la recherche d'un logement, de "formation" des jeunes locataires aux droits et obligations dans le logement. L'association offre également la possibilité aux bailleurs de publier leur annonce via une bourse au logement.

- ✓ Concernant la coopération internationale, Il est proposé de restituer 30 000 € car le poste de Chef de projet HUB'IN a fait l'objet d'une double inscription au budget. De plus, un transfert de crédits du chapitre 011 au chapitre 012 est proposé pour le versement d'indemnités permettant l'accueil d'un stagiaire pour une période de 4 mois à compter du 3 mai 2021.

Au total, l'équilibre de la section de fonctionnement est rendu possible par :

- Un prélèvement de 78 862 € sur la réserve pour dépenses imprévues, ramenant le montant de celle-ci à 21 138 €.
- Une diminution du virement, et donc de l'épargne, de 246 400 €.

Chapitre	Article	Fonction	uvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
002	002	01	R	RESULTAT REPORTE		1 147,12 €
				Total chapitre 002		**1 147,12 €**
011	60628	512		AUTRES FOUNITURES NON STOCKEES	20 000,00 €	
011	611	95 0	R	CONTRAT DE PRESTATIONS	-2 000,00 €	
011	614	64 1	R	CHARGES LOCATIVES	2 400,00 €	
011	6132	823	R	LOCATION IMMOBILIERE	2 471,00 €	
011	6135	95 0	R	LOCATION MOBILIERE	-4 500,00 €	
011	615221	3111	R	ENTRETIEN BATIMENT	1 428,00 €	
011	615221	4141	R	ENTRETIEN BATIMENT	615,00 €	
011	615231	4146	R	ENTRETIEN VOIRIE	4 528,00 €	
011	615231	90 22	R	ENTRETIEN VOIRIE	5 959,00 €	
011	61551	0200	R	MATERIEL ROULANT	554,00 €	
011	61551	4141	R	MATERIEL ROULANT	527,00 €	
011	617	8242	R	ETUDES MOBILITE	37 000,00 €	
011	617	92	R	ETUDE	-10 422,00 €	
011	617(70)	94	R	ETUDE SCHEMA DIRECTEUR COMMERCIAL	50 000,00 €	
011	6236(002)	95 0	R	CATALOGUES ET IMPRIMES	-2 240,00 €	
011	6238	0200	R	DIVERS	695,83 €	
011	6288	0200	R	AUTRES	1 940,00 €	
011	6288	33	R	AUTRES	15 000,00 €	
011	6288	8111	R	AUTRES	60 000,00 €	
011	6288	94	R	AUTRES	-80 000,00 €	
011	62875	0200	R	FIPHFP	-22 702,83 €	
011	6288	5121	R	AUTRES	36 300,00 €	
				Total chapitre 011	**117 553,00 €**	
012	6218	048	R	REMUNERATION PRINCIPALE	-30 000,00 €	
012	6218	5121	R	PERSONNEL EXTERIEUR	92 265,00 €	
012	64111	0200	R	REMUNERATION PRINCIPALE	-1 940,00 €	
012	64131	040	R	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	2 240,00 €	
				Total chapitre 012	**62 565,00 €**	
022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	-16 362,00 €	
022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	-14 000,00 €	
022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	-10 000,00 €	
022	022	01	R	DEPENSES IMPREVUES	-38 500,00 €	
				Total chapitre 022	**-78 862,00 €**	
023	023	01	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	-252 900,00 €	
023	023	01	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	6 500,00 €	
				Total chapitre 023	**-246 400,00 €**	
65	6554(8524)	5241	R	SMAGVC - ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	-6 040,00 €	
65	6574	70	R	HABITAT	10 000,00 €	
65	6574	8242	R	A'URBA	10 000,00 €	
65	6574	8246	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	-50 000,00 €	
65	6574	97	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	10 000,00 €	
65	6574	92	R	SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS	10 422,00 €	
65	6574	53	R	POIVRE	226 600,00 €	
65	6574	97	R	POIVRE	30 000,00 €	
65	6574(004)	33	R	LES SOIRS BLEUS	-15 000,00 €	
65	6574(09)	97	R	OTPA	8 000,00 €	
65	6574(21)	8242	R	MOUVIBUS (ex-AAPHIA)	20 000,00 €	
65	6574(802)	05	R	CAS	38 500,00 €	
				Total chapitre 65	**292 482,00 €**	
67	6711	8242	R	INDEMNITE RESILIATION MARCHE	5 126,28 €	
67	6711	3211	R	INDEMNITE RESILIATION MARCHE	62 535,72 €	
67	673	4141	R	TITRES ANNULES	6 000,00 €	
67	6745	94	R	AIDE EXCEPTIONNELLE COMMERCES	25 000,00 €	
				Total chapitre 67	**98 662,00 €**	
70	70328	4141	R	AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT ET DE LOCATION		6 000,00 €
70	70875	512	R	RBT FRAIS COMMUNES		10 000,00 €
				Total chapitre 70		**16 000,00 €**
73	7342	8242	R	VERSEMENT TRANSPORTS		67 000,00 €
				Total chapitre 73		**67 000,00 €**
74	74718	512	R	FIPHFP		- 39 064,83 €
74	74718	5121	R	ARS		116 070,00 €
74	7472	94	R	REGION		- 25 000,00 €
74	7478	64 1	R	SUBVENTIONS CEREMA		42 000,00 €
				Total chapitre 74		**94 005,17 €**
77	7718	0200	R	Autres recettes exceptionnelles		1 091,99 €
77	7788	0200	R	REMBOURSEMENT DE SINISTRES		554,00 €
77	7788	3111	R	REMBOURSEMENT DE SINISTRES		1 428,00 €
77	7788	4141	R	REMBOURSEMENT DE SINISTRES		1 142,00 €
				Total chapitre 77		**4 215,99 €**
78	7817	8220	R	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels		1 096,00 €
78	7875	8220	R	Reprises sur provisions pour risques et charges exceptionnels		62 535,72 €
				Total chapitre 78		**63 631,72 €**
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					**246 000,00 €**	**246 000,00 €**

B. Section d'investissement

B.1 Dépenses d'investissement

- **Proposition de création d'Autorisation de Programme d'amorce pour une étude de 30 K€ en vue de la réhabilitation du 47 rue du Gond avec des crédits de paiement à même hauteur sur 2021.**

- **Les AP suivantes sont concernées par des modifications de crédits de paiement qui accompagnent des modifications de montants d'AP de leur montant pour au total -274,8 K€ :**

AP 14 – SECTEUR GARE pour **210 800 €**. Le montant de l'AP évolue par ailleurs de 400 K€ pour être porté à 9 000 000 €, avec l'inscription en parallèle d'une recette à même hauteur. Cet ajustement est rendu nécessaire par la modification des modalités de versement de la participation de la ville d'Angoulême, versée directement à GrandAngoulême alors qu'initialement prévue pour être versée à l'EPF et venir en minoration du reste à charge pour la communauté d'agglomération. Une augmentation des crédits de paiement de 210 800 € est prévue sur 2021, le reste vient s'ajuster en 2023.

AP 26 – AMENAGEMENT VOIRIES DES MONTAGNES pour **150 K€,** accompagné d'une augmentation d'AP à même hauteur, portant ainsi le montant de l'AP à 1 668 200 €. L'intégralité des CP seraient inscrits sur 2021, permettant de prendre en compte dans les travaux de la rue de l'Arêtier la réfection du giratoire du Pont Cassé.

AP 55 – REHABILITATION VOIRIES pour **156 K€.**
Cette augmentation des CP accompagne une augmentation d'AP à même hauteur, dont le montant atteint désormais 1 656 000 €. Cette augmentation est rendue nécessaire par des travaux entrepris sur la voirie de la zone de la Braconne ainsi que par d'importantes révisions de prix intervenues sur le marché de travaux de voirie.

AP 57 – AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2019 pour **110 K€.**
Cette augmentation des CP accompagne une augmentation d'AP de 60 K€. Ce montant s'intègre au plan de relance avec le soutien aux projets immobiliers impliquant une rénovation énergétique ou une réhabilitation dans le domaine de l'immobilier industriel existant mais incluant également avec un élargissement vers les locaux commerciaux. Cette somme est financée par le redéploiement des fonds non utilisés au titre du fonds de proximité et de solidarité reversés par la Région Nouvelle Aquitaine.

AP 77 – NAUTILIS GROUPE FROID – P1 pour **– 352 K€.**
Cette réduction des crédits de paiement en 2021 accompagne toutefois une augmentation globale du montant de l'AP de 438 K€, portant celle-ci à un total de 2 038 206 €. Cette évolution permet de prendre en compte la nécessaire réfection de l'étanchéité de la toiture sur laquelle doivent être installés le groupe froid rénové, ainsi que la pose d'un SSI et divers autres ajustements.
Les crédits 2021 sont toutefois diminués de 352 K€, les travaux étant désormais programmés à l'été 2022.

- **Les autres modifications concernent uniquement les CP des AP/CP suivantes avec des ajustements d'échéanciers, pour un total de – 480,8 K€ sur 2021 :**

L'AP 02 - MEDIATHEQUE ajustement aux crédits des dernières factures présentées **– 95,5 K€**

L'AP 11 – PASSERELLE PEM ANGOULEME : **- 471,8 K€**

AP 36 – NAUTILIS PHOTOVOLTAIQUE pour **31 K€.**

AP 50 – LIAISON ROND-POINT CROIX BLANCHE pour **- 20 K€.**

AP 79 – GDV SCHEMA DEPARTEMENTAL pour **25 K€.**

Les modifications de crédits de paiement relatifs à des AP/CP représentent -226 530,25 €.

A ce montant se rajoutent des transferts de crédits du chapitre 23 au chapitre 21 pour environ 306 K€, une diminution de crédits globale d'environ 55 K€ de travaux sur bâtiments.

Enfin, grâce au redéploiement des fonds non utilisés au titre du fonds de proximité et de solidarité reversés par la Région Nouvelle Aquitaine, il vous est proposé d'inscrire :

- **10 K€ complémentaires au titre du fonds porté par Initiative Charente** pour l'octroi de prêts d'honneurs agricoles
- **50 K€ au titre d'un fonds de soutien aux projets à impact positif** permettant de soutenir des projets portés par des entreprises innovantes locales correspondants à des orientations du projet de territoire et des besoins des services.

B.2 Recettes d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement est diminué de 246 400 €.

Reversement par la Région Nouvelle Aquitaine du place un fonds de proximité et de solidarité

En mai 2020, la région Nouvelle Aquitaine a mis en place un fonds de proximité et de solidarité afin d'apporter une réponse aux entreprises de moins de 10 salariés rencontrant des difficultés de trésorerie.
Ce fonds territorialisé est géré par Initiative Nouvelle Aquitaine et doté par la région Nouvelle Aquitaine, la Banque des Territoires et les collectivités souhaitant le déployer sur leurs territoires.
Le principe imposé par la Région était le suivant : une dotation de 2€/habitant, soit 280 000 € pour GrandAngoulême complété à hauteur de 280 000 € par partenaires. Le fonds pour le territoire de GrandAngoulême a donc été doté de 840 000 €.

Conventionnellement, à la sortie de la crise, la région Nouvelle Aquitaine et son opérateur Initiative Nouvelle Aquitaine étaient dans l'obligation de questionner les territoires pour connaitre leurs positions concernant la ré-utilisation des fonds non utilisés en donnant deux possibilités : affectation des fonds à la plateforme Initiative Charente ou restitution des fonds.

Cette DM prévoit le reversement des fonds non utilisés pour 280 K€ mais en conservant son utilisation à des finalités économiques en lien avec :

- le plan de relance local mis en œuvre par GrandAngoulême (opération Déclic16 pour 150 K€)
- l'opportunité de soutenir des projets économiques en cohérence avec les nouvelles orientations de la collectivité (pour 130 K€ dont la répartition a été indiquée dans les paragraphes ci-dessus).

Une recette de 400 000 € est inscrite en provenance de la ville d'Angoulême pour la participation aux opérations foncières du secteur Gare (voir commentaire AP14).

Compte tenu des inscriptions en dépenses et en recettes, le montant de l'autorisation d'emprunt peut être diminué de 647 652,88 € pour assurer l'équilibre de la section d'investissement et ainsi être ramené à 6 867 K€.

Au budget principal, la DM1 2021 s'équilibre à hauteur de 30 800 €

A l'issue de la DM1, le budget Principal s'élèvera à 114 354 800 €, dont 82 820 000 € en section de fonctionnement et 31 534 800 € en section d'investissement.

L'ensemble des propositions est récapitulé ci-après :

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	021	021	01	R	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		-252 900,00 €
	021	021	01	R	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		6 500,00 €
					Total chapitre 021		**-246 400,00**
	10	1068	01	R	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE		-1 147,12
					Total chapitre 10		**-1 147,12**
	13	13241	01	R	COMMUNE D'ANGOULEME - SECTEUR GARE		400 000,00
					Total chapitre 13		**400 000,00**
	16	165	70	R	CAUTIONS	4 778,24	
	16	16411	01	R	EMPRUNTS		-647 652,88
					Total chapitre 16	**4 778,24**	**-647 652,88**
	20	2051	33	R	Support numérique panneaux touristiques	840,00	
					Total chapitre 20	**840,00**	
	204	2041723	90 22	R	SDEG	508,00	
					Total chapitre 204	**508,00**	
	21	2184	4141	R	MOBILIER	99 604,39	
	21	2184	95 0	R	MOBILIER	6 500,00	
	21	2188	0200	R	AUTRES	12 000,00	
	21	2188	3111	R	AUTRES	17 500,00	
	21	2188	3211	R	AUTRES	20 000,00	
	21	2188	33 0	R	AUTRES	25 000,00	
	21	2188	4141	R	AUTRES	45 000,00	
	21	2188	4142	R	AUTRES	18 000,00	
	21	2188	4143	R	AUTRES	2 000,00	
	21	2188	4143	R	AUTRES	1 814,00	
	21	2188	4146	R	AUTRES	1 000,00	
	21	2188	41491	R	AUTRES	15 000,00	
	21	2188	4221	R	AUTRES	19 300,00	
	21	2188	64 1	R	AUTRES	-553,99	
	21	2188	64 12	R	AUTRES	900,00	
	21	2188	64 3	R	AUTRES	6 200,00	
	21	2188	8242	R	AUTRES	18 000,00	
	21	2188	95 0	R	MOBILIER	-840,00	
	21	2188	97	R	AUTRES	50 000,00	
					Total chapitre 21	**356 424,40**	
	23	2312	4146	R	AMNGT TERRAIN	30 000,00	
	23	2312	4147	R	AMNGT TERRAIN	50 000,00	
	23	2313	3211	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-20 000,00	
	23	2313	33 0	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-25 000,00	
	23	2313	4142	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-18 000,00	
	23	2313	4143	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-2 000,00	
	23	2313	4146	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-1 000,00	
	23	2313	4146	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-130 671,00	
	23	2313	4221	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-19 300,00	
	23	2313	64 12	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-900,00	
	23	2313	64 3	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-6 200,00	
	23	2313	8242	R	TRAVAUX SUR BATIMENTS	-18 000,00	
	23	2313017	3111		TRAVAUX CONSERVATOIRE G FAURE	-17 500,00	
	23	2313022	0200		TRAVAUX SUR BATIMENTS	-10 000,00	
	23	2313038	0200		TRAVAUX ECONOMIE D'ENERGIE SIEGE	-2 000,00	
	23	2313045	4141		AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	-11 045,00	
	23	2313045	4141		AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	-45 000,00	
	23	2313045	4141		AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	-99 604,39	
	23	2313045	41491		AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	-15 000,00	
					Total chapitre 23	**-361 220,39**	
	26	266	512		AUTRES FORMES DE PARTICIPATION		280 000,00
	26	266	97	R	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION	10 000,00	
					Total chapitre 26	**10 000,00**	**280 000,00**
9804	23	2313	3211	R	TRAVAUX MEDIATHEQUE	-95 528,72	
					Total Opération 9804 AP 2	**-95 528,72**	
201004	204	204	8242	R	PASSERELLE DU PEM ANGOULEME	-471 866,80	
					Total Opération 201004 AP 11	**-471 866,80**	
201001			70	R	SECTEUR GARE	210 800,00	
					Total Opération 200703 AP 14	**210 800,00**	
201702	204	204172	70	R	AMNGT VOIRIES MONTAGNES	150 000,00	
					Total Opération 201702 AP 26	**150 000,00**	
201718	23	2313	4141	R	NAUTILIS PHOTOVALTAIQUE	31 065,27	
					Total Opération 201718 AP 36	**31 065,27**	
2021XX	204	2041412	8242	R	PEM LA COURONNE - QUAI	55 000,00	
201803	204	2041412	8242	R	PEM LA COURONNE - PASSERELLE	-165 000,00	
202008	204	2041412	8242	R	PEM LA COURONNE - PARVIS	110 000,00	
201902		2315	90 22	R	Liaison rond-point croix blanche	-20 000,00	
					Total Opération 201902 AP 50	**-20 000,00**	
201907		2315	90 22	R	REHABILITATION DES VOIRIES	156 000,00	
					Total Opération 201907 AP 55	**156 000,00**	
201909		204218	90 20	R	AIDE A L'IMMOBILIER	50 000,00	
201909		204218	97	R	AIDE A L'IMMOBILIER	10 000,00	
201909		204218	97	R	AIDE A L'IMMOBILIER	50 000,00	
					Total Opération 201909 AP 57	**110 000,00**	
202109		2031	0200	R	REHABILITATION DU 47 RUE DU GOND	30 000,00	
					Total Opération 202109 AP 76	**30 000,00**	
202110		2031	0200	R	NAUTILIS GROUPE FROID - P1	-352 000,00	
					Total Opération 202010 AP 77	**-352 000,00**	
202112		2031	0200	R	GDV SCHEMA DEPARTEMENTAL	25 000,00	
					Total Opération 202012 AP 79	**25 000,00**	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT						**-215 200,00**	**-215 200,00**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

II. BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

En section de fonctionnement, la décision modificative présentée propose une augmentation des crédits pour les espaces publics de 30 K€ pour la mise en sécurité de la route de Bordeaux suite à l'éboulement d'une partie du rempart, de 17 K€ pour des frais de maintenance de la toiture terrasse du bâtiment de la STGA et les révisions de prix du marché d'entretien de voirie. Ces augmentations sont en partie atténuées par une diminution de 20 K€ des crédits de l'assistance à maitrise d'ouvrage sur les transports scolaires.

De plus, en conséquence des crédits supplémentaires pour des dépenses de mobilité sur le Budget Principal, un complément de reversement de Versement mobilité de 67 K€ est proposé.

Il est également proposé de transférer les crédits relatifs à la convention d'affrètement avec la Région du chapitre 65, au chapitre 011 pour un montant de 317 K€.

Pour assurer l'équilibre de la section d'exploitation, il est proposé de réduire de 94 K€ le montant de l'autofinancement.

Sur la section d'investissement, et pour prendre en compte le rythme de réalisation des travaux de modernisation des réseaux, il est proposé une réduction des crédits de paiement de l'AP5 de 300 K€. Un transfert de crédits de 150 K€ du chapitre 23 vers le chapitre 21 est également sollicité.

Au final, l'inscription d'un crédit complémentaire de 206 K€ sur le chapitre 21 permet d'assurer l'équilibre de ce budget.

Chapitre	Article	..uvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
011	6112	R	ts région	317 100,00 €	
011	614	R	Charges locatives	2 251,00 €	
011	615217	R	Eboulement du rempart rue de Bordeaux	30 000,00 €	
011	61521	R	Réparation matériel roulant	4 700,00 €	
011	6156	R	Maintenance	10 400,00 €	
011	6171	R	Etudes	- 20 000,00 €	
			Total chapitre 011	**344 451,00 €**	
023	023	O	Virement à la section d'investissement	- 94 000,00 €	
			Total chapitre 023	**- 94 000,00 €**	
65	65732	R	Subvention région	- 317 100,00 €	
65	65735	R	Reversement VM au BP	67 000,00 €	
			Total chapitre 65	**- 250 100,00 €**	
67	6711		Intérêts moratoires	- 351,00 €	
			Total chapitre 67	**- 351,00 €**	
			TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	**- €**	**- €**

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
021	021	O	Virement de la section de fonctionnement		- 94 000,00 €
			Total chapitre 021		**- 94 000,00 €**
21	2138 (003	R	Aménagement urbain	206 000,00 €	
21	2188	R	DIVERS	150 000,00 €	
			Total chapitre 21	**356 000,00 €**	
23	2315	R	travaux bâtiments	- 150 000,00 €	
			Total chapitre 23	**- 150 000,00 €**	
AP 5	15201901	R	Modernisation du réseau	- 300 000,00 €	
			Total Modernisation du réseau 2019-01	***- 300 000,00 €***	
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**- 94 000,00 €**	**- 94 000,00 €**

A l'issue de la DM1 2021, le budget transports s'équilibre à 53 585 000 €.

III. BUDGET GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONES

Au regard des restes à recouvrer sur ce budget annexe, il est proposé de constituer une provision de 55 K€ en prélevant 30 K€ de crédits non consommés du chapitre des charges exceptionnelles et en inscrivant un complément de recettes de 25 K€ sur les loyers de la pépinière, complément rendu possible par l'évolution des recettes à ce stade de l'exécution budgétaire.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
75	752	R	LOCATIONS		25 000,00 €
			Total chapitre 75	**- €**	**25 000,00 €**
67	673	R	TITRES ANNULES	- 30 000,00 €	
			Total chapitre 67	**- 30 000,00 €**	
68	6865	R	PROVISIONS	55 000,00 €	
			Total chapitre 68	**55 000,00 €**	
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	**25 000,00 €**	**25 000,00 €**

En section d'investissement, il est proposé de retirer le solde des crédits non utilisés sur l'opération de rénovation du bâtiment de l'OTPA rue du Chat, soit 47 923,36 €. Cette réduction des crédits s'accompagne d'une réduction à même hauteur du montant de l'autorisation de programme, ainsi ramenée à 182 076,64 € correspondant au montant des travaux réalisés.
Il est proposé de réduire l'inscription du montant d'emprunt voté de 47 K€ pour permettre l'équilibre du budget. L'autorisation d'emprunt est désormais de 4 434 430,29 €.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
16	16412	R	EMPRUNTS		- 47 000,00 €
			Total chapitre 16		**- 47 000,00 €**
21	2188	R	AUTRES	9 923,36 €	
			Total chapitre 21	**9 923,36 €**	**- €**
23	2313	R	Bâtiments	- 9 000,00 €	
			Total chapitre 23	**- 9 000,00 €**	**- €**
20180	2313(13)	R	BATIMENT RUE DU CHAT -OTPA	- 47 923,36 €	
			Total opération 201801 AP 5	**- 47 923,36 €**	**- €**
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**- 47 000,00 €**	**- 47 000,00 €**

A l'issue de la DM1 2021, le budget Gestion Immobilière / Aménagement de Zones s'équilibre à hauteur de 29 700 034 €.

IV. BUDGET ANNEXE CAMPING DU PLAN D'EAU

La seule modification proposée sur ce budget annexe est un transfert de 3 465 € du chapitre 23 au chapitre 21

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVE					
21	2188	R	Autres immobilisations corporelles	2 865,00 €	
21	2188	R	Autres immobilisations corporelles	600,00 €	
			Total chapitre 21	**3 465,00 €**	
23	2313		Bätiment	- 3 465,00 €	
			Total chapitre 23	**- 3 465,00 €**	
Crédits nouveaux			**TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT**	**- €**	**- €**

V. BUDGET ANNEXE ESPACE CARAT

Comme chaque année lors de l'organisation du Forum Sport Santé, l'inscription de recettes n'intervient que lorsqu'elles sont assurées, ce qui permet alors de compléter les crédits alloués à cette organisation. C'est ce qui est proposé lors de cette décision modificative pour un montant global de 5 098 €.

Un transfert de crédit de 7 500 € entre les chapitres 23 et 21 est également sollicité.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
011	6288		R	Autres	5 098,00 €	
				Total chapitre 011	**5 098,00 €**	
70	70321		R	Redevance d'occupation		898,00 €
				Total chapitre 70		**898,00 €**
74	743		R	Département		3 000,00 €
74	748		R	SEMEA		1 200,00 €
				Total chapitre 74		**4 200,00 €**
	TOTAL SECTION D'EXPLOITATION				**5 098,00 €**	**5 098,00 €**

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
21	2188		R	AUTRES	7 500,00 €	
				Total chapitre 21	**7 500,00 €**	
23	2313			TRAVAUX SUR BATIMENTS	- 7 500,00 €	
				Total chapitre 23	**- 7 500,00 €**	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					- €	- €

VI. BUDGET DECHETS MENAGERS

Les évolutions de crédits proposés lors de cette décision modificative ne concernent que la seule section d'investissement.
Afin de permettre le câblage informatique de bâtiments, il est proposé de transférer des crédits du chapitre 21 au chapitre 23 pour 20 K€.
Par ailleurs, il est proposé de diminuer de 570 K€ les crédits relatifs au matériel de transport, ceux-ci faisant doublon avec l'inscription au titre de l'Autorisation de programme n°9 créée au BP 2021.
Un crédit de 200 K€ est réservé au titre de l'acquisition en commun avec CALITOM d'un site pour la prévention des déchets (voir rapport spécifique).
L'équilibre est obtenu par une inscription de 350 K€ d'une provision pour travaux.

Opération	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	21	2115	8121	R	ACQUISITION DE BATIMENT	200 000,00 €	
	21	2182	8121	R	MATERIEL DE TRANSPORT	- 570 000,00 €	
	21	2188	8121	R	AUTRES	10 000,00 €	
					Total chapitre 21	**- 360 000,00 €**	
	23	2312	8121	R	Aménagement terrains	- 3 888,00 €	
	23	2312054	8121	R	Aménagement déchetteries	- 6 112,00 €	
	23	2313021	8121	R	CABLAGE DE BATIMENT	20 000,00 €	
	23	2313	8121	R	CONSTRUCTION - PROVISION	350 000,00 €	
					Total chapitre 23	**360 000,00 €**	**- €**
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT				**- €**	**- €**

A l'issue de la DM1 2021, le montant du budget annexe Déchets ménagers reste inchangé à 33 716 000 €.

VII. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La seule modification proposée sur ce budget annexe concerne un virement de crédits au sein de la section d'investissement.
Afin de permettre le câblage informatique de bâtiments, il est proposé de transférer des crédits du chapitre 21 au chapitre 23 pour 27 500 €.

OP°	CHAP.	Article	MVT	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	21	2188		AUTRES	27 500,00 €	
				Total chapitre 21	**27 500,00 €**	
	23	231313		TRAVAUX CTA	-27 500,00 €	
				Total chapitre 23	**-27 500,00 €**	
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**

A l'issue de la DM1 2021, le montant du budget annexe Assainissement collectif reste inchangé à 25 719 000 €.

VIII. BUDGET EAU POTABLE

Une augmentation des crédits de paiement 2021 de 600 K€ pour l'Usine du Pontil est sollicitée afin de prendre en considération le rythme d'exécution des travaux. Cette dépense est financée par une augmentation de la recette de subvention en provenance de l'Agence de l'Eau, **GrandAngoulême ayant pu bénéficier d'un complément de subvention de 3 M€.** Un acompte de 50 % est attendu sur l'exercice 2021.

Il est également proposé d'inscrire en recette et en dépense 226 K€ de crédits permettant la régularisation d'avances réalisées pour les travaux de l'Usine.

De plus une demande de transfert de crédits de 4 K€ du chapitre 23 au chapitre 21 est présentée pour l'achat d'un terrain à la Commune de St Saturnin, pour le déversement du réservoir de château d'eau.

L'équilibre de la section peut être assuré par une réduction de l'autorisation d'emprunt de 2 400 K€, cette dernière serait donc désormais de 2 893 K€

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes
	13	1311	R	Etat et établissements nationaux		3 000 000,00 €
				Total chapitre 13	**- €**	**3 000 000,00 €**
	16	1678	R	EMPRUNTS		-2 400 000,00 €
				Total chapitre 16	**- €**	**-2 400 000,00 €**
	21	2111	R	TERRAINS NUS	4 000,00 €	
				Total chapitre 21	**4 000,00 €**	
	23	2312		TRAVAUX SUR TERRAIN	- 4 000,00 €	
	23	238		AVANCES	226 000,00 €	
				Total chapitre 23	**222 000,00 €**	**- €**
200901			R	AP1- USINE DE TOUVRE - LE PONTIL	600 000,00 €	226 000,00 €
				Total chapitre 200901	**600 000,00 €**	**226 000,00 €**
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	**826 000,00 €**	**826 000,00 €**

A l'issue de la DM1 2021, les dépenses totales du budget Eau Potable sont de 21 268 000 €.

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°1 de l'exercice 2021 ;

D'AUTORISER la constitution et les reprises de provisions telles qu'indiquées dans le présent rapport ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBEREE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire

Reçu à la préfecture de la Charente le :	**Affiché le :**
16 juillet 2021	**19 juillet 2021**